

1. La promenade ombragée

Le bâtiment traverse le site en une série de portique en bois. Le rez-de chaussée devient un élément du parc, proposant une promenade ombragée reliant l'école à la ferme du rocher.

2. Le parc-verger

Le verger à l'ouest du site est agrandi devenant un véritable parc arboré offert à l'ensemble du voisinage.

3. Les noues plantées

Les noues plantées crée un maillage de sol multifonctionnel et rassent les cheminement jusqu'au bâtiment, puis rejoignent la promenade de l'Asse à l'est du site. Ce dispositif paysager permet de canaliser et déposer les eaux de ruissellement du voisinage, draine le sol du verger tout apportant une autre végétation aux parcs.

4. Les jardins collectifs

À l'est du bâtiment, un terrassement en pierre sèche vient souligner la topographie existante. Ce dispositif permet une culture de jardins potagers entretenu par les habitants. Le dispositif en pierre sèche permet d'augmenter l'épaisseur du sol, ce qui apporte une végétation plus haute et plus pérenne au vaste terrain agricole.

5. La ferme collective

La ferme du Rocher au nord du site est transformé en ferme collective sous forme de coopérative. Un grand pavillon, comportant des locaux de stockage, des ateliers de transformation des récoltes et une bergerie est ajouté.

6. Les ateliers

Au nord du rez-de-chaussée du bâtiment de logement, des ateliers viennent fermer la place de la ferme.

7. La pâture

Au nord du site, une aire de pâture est préservé pour les moutons de la bergerie. Il s'agit d'un sol de réserve, autogéré par les activités du bétails.

8. La ferme pédagogique

Un pavillon est ajouté au sud du site et articule le bâtiment de logement l'école du Rocher. Le pavillon contient une salle annexe ainsi que des atelier en liens avec le potager de l'école.

9. Le bassin de rétention

Au sud du site, un bassin de rétention est creusé dans un moment de «cuvette» de la topographie. Ce bassin permet de retenir l'eau et ainsi créer un biotope prolongeant l'espace de la rivière de l'Asse. Ce dispositif donne aux habitants un autre rapport à l'eau tout en diminuant le risque d'inondation.

